

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2023

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -  
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par  
Mme Moutchou et M. Pradal

-----

**ARTICLE 4**

Substituer aux mots :

« la vie associative »

les mots :

« des structures d'intérêt général telles que des associations, fondations ou fonds de dotation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à valoriser les soutiens apportés à des associations par des entreprises dans le cadre de leur politique RSE, mais également à valoriser les soutiens apportés à des fondations ou fonds de dotation, lesquels poursuivent une mission d'intérêt général et peuvent, à ce titre, être soutenus par des entreprises, via du mécénat financier, de compétence ou en nature.